



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 16 JANVIER - N° 294 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 20 mars 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Pascale **GALL-BORRUT**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Emilien AZEMA
	Richard ARINERO
X	

Collège B - : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Séverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
	Christine LEREDDE
X	
X	
	Marc ROLLAND
X	
X	
X	
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND	X	
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE	X	
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		Teddy BAYLET
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI		Dalila HAMMAR
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Michaël **DELAFOSSE**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**

(Conseil Régional LR-MP)

Éric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie - LR)

Christian **ASSAF**

(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Chantal **MARION**

(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien FILHOL
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 29 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Adam-Ahmed ALI
Jean-Michel MARIN
Isabelle TOURNIER

- Directeurs Département d'enseignement

Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Hervé JOURDE (TEE)
William PUECH (Informatique)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

- Chefs de service

Gilles GUEVELLOU (Directeur Administratif)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice Administrative Adjointe)
Béatrice BOYER (Communication)
Corinne FERNANDEZ (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables

Richard ARINERO (Licences)
Geneviève DEGOLS (Licences)
Bernard GODELLE (Masters)
Frédéric LEMOIGNO (LMD5)
Bertrand PLEZ (Masters)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (RI)
Teddy BAYLET (Étudiants)
Aude BRETAGNOLLE (Etudiants)

- Secrétaires de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 16 janvier 2019**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 11 janvier 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** souhaite une bonne année 2019 à l'assemblée.

M. HOFFMANN interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est en ce début de séance, atteint.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction du Directeur,
- 2- Approbation du PV du Conseil du 26 octobre 2018,
- 3- Vie du campus - vote de subventions,
- 4- Vote de conventions,
- 5- Point sur la pédagogie,
- 6- Présentation des Comités de sélection,
- 7- Questions diverses.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le point 4- Vote de conventions - est supprimé.

M. HOFFMANN signale que l'ensemble des documents présentés ce jour sont à la disposition du Conseil sur Moodle., comme cela avait été demandé.

M. HOFFMANN demande si des membres du Conseil ont des questions diverses à poser.

a. Examens FdS/UM

M. BOUBY souhaite aborder un problème au niveau des examens : des BIATS se retrouvent responsables d'amphithéâtres. Cette situation anodine lui paraît néanmoins importante. Seul un enseignant chercheur peut occuper cette fonction.

M. BOUBY pense qu'il s'agit d'une erreur car c'est la 1^{ère} année que cela se produit.

M. HOFFMANN souligne qu'un processus de mise en place des examens permettra de sécuriser leur organisation, notamment vis-à-vis des surveillances et des responsabilités dans les amphithéâtres.

b. Nuxéo FdS/UM

M. ROLLAND rebondit sur le passage de Nuxéo vers Moodle pour la mise à disposition des documents présentés en Conseil. Il regrette Nuxéo qui, à ses yeux, représentait l'avenir.

M. HOFFMANN rappelle que Nuxéo est une plateforme d'échange et de travail collaboratif. Le Conseil n'a pas la bonne utilisation de cet outil : de ce fait et à la demande de l'assemblée, **M. HOFFMANN** a demandé à revenir sur Moodle.

M. HOFFMANN constate que cette dernière est plus facile d'utilisation pour l'ensemble des conseillers.

M. ROLLAND observe que le problème portait sur le téléchargement des documents. Il aurait fallu poser la question de savoir si la plateforme était « faite pour ça ».

M. HOFFMANN reconnaît que c'est la première question à laquelle il aurait fallu répondre avant de passer dessus.

M. BOUBY avait demandé à repasser sur Moodle car il trouve cette application beaucoup plus ergonomique, notamment pour le téléchargement des documents.

M. ROLLAND précise qu'il est également possible de procéder à cette opération sur Nuxéo mais d'une manière différente.

M. BOUBY lui répond qu'il n'a jamais trouvé le moyen « réel » de le faire.

M. ROLLAND signale que cette plateforme n'est pas faite pour l'archivage mais pour travailler sur des documents.

M. HOFFMANN indique qu'elle sera peut-être utilisée par les groupes de travail lors de la mise en place du LMD5 pour échanger sur des dossiers communs.

M. HOFFMAN souligne que le CoDir a aussi basculé sur Moodle pour les mêmes raisons que le Conseil.

c. CMI FdS/UM

M. JOURDE souhaite évoquer un point qui lui paraît important : la mise en œuvre ou la continuité des CMI.

M. JOURDE explique que **M. HOFFMANN** lui a donné des éléments de réponse en Codir qui encouragent plutôt à aller vers la mise en place de CMI.

M. JOURDE invite les Directeurs de Département à disposer d'une proposition assez définie de manière à ce que l'énergie consacrée à la mise en œuvre par les collègues ne tombe pas à l'eau.

M. JOURDE aimerait avoir les éléments nécessaires concernant les CMI.

M. HOFFMANN reconnaît qu'il faudrait réaliser prochainement un point sur ce dossier en Conseil pour que l'assemblée puisse prendre une décision.

M. JOURDE rappelle qu'il est envisagé de regarder les nouvelles mentions au mois de février. Il serait pertinent d'évoquer les CMI en même temps.

M. HOFFMANN répond à **M. JOURDE** que cela dépend de l'état d'avancement du dossier.

M. HOFFMANN rassure **M. JOURDE** : un point sera réalisé sur les CMI lors d'une prochaine séance en février ou en mars.

M. JOURDE remercie **M. HOFFMANN**.

En l'absence de nouvelle question, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

1. Introduction du Directeur

a. Informations diverses

M. HOFFMANN informe l'assemblée que **Mme GALL-BORRUT** a été nommée Directrice du Département d'enseignement EEA. À ce titre, elle a démissionné de ses fonctions de conseillère de la FdS et a laissé sa place à **M. SMIETANA** qui était candidat sur la même liste qu'elle. Celui-ci vient immédiatement après le dernier candidat élu, comme le prévoit les statuts de la composante.

M. HOFFMANN invite **M. SMIETANA** à se présenter à l'assemblée.

M. SMIETANA salue le Conseil. Il indique être Professeur au sein du Département de Chimie et rattaché à l'Institut des Biomolécules Max Mousseron du Pôle Balard.

M. HOFFMANN remercie **M. SMIETANA** de s'être présenté et de participer à cette instance de la Faculté des Sciences.

b. Vœux 2019 de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN rappelle à l'assemblée l'invitation adressée par mail pour les vœux de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN convie tous les membres à la cérémonie qui se déroulera le jeudi 24 janvier 2019, à 13h30 dans le hall haut du bâtiment 7.

c. Prochain Conseil - Mercredi 16 janvier 2018

M. HOFFMANN indique à l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se tiendra le **mercredi 13 février 2019**, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation des PV 292 et 293,
- 3- Présentation du projet calendrier universitaire 2019-2020 de la FdS,
- 4- Vote de conventions,
- 5- Point sur la pédagogie,
- 6- Point plan campus,
- 7- Questions diverses.

2. Approbation du PV du Conseil du 26 octobre 2018

M. GUEVELLOU précise à l'auditoire qu'il y a « *un petit retard sur la rédaction des procès-verbaux du Conseil de composante* ». Deux d'entre eux seront dès lors présentés en séance du mois de février prochain.

M. GUEVELLOU constate qu'il y a ce jour 29 membres présents et représentés : le quorum est donc atteint.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler concernant le PV n° 291 du 26 octobre 2018.

M. ROLLAND remarque que son intervention a été retranscrite correctement. En revanche, il s'étonne de la réponse de M. le Directeur de la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND tient à rassurer les conseillers : il ne se fait pas plaisir en signifiant son incompetence au Directeur de la Faculté des Sciences.

M. ROLLAND ne pense pas que « *M. HOFFMANN demande à M. ROLLAND de se faire plaisir* » ait été la réponse effective de M. le Directeur.

M. HOFFMANN confirme ses propos. Il a bien répondu « *fais-toi plaisir !* ». Mais, il n'a pas dit que **M. ROLLAND** se faisait plaisir.

M. ROLLAND le répète : ce n'est pas de gaité de cœur qu'il a dit à **M. HOFMMANN** ce qu'il lui avait à lui dire.

Cet espace est laissé intentionnellement vide

Cet espace est laissé intentionnellement vide

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du procès-verbal n° 291 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du vendredi 26 octobre 2018.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

Le PV n° 291 - Conseil de la Faculté des Sciences du vendredi 26 octobre 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

3. Vie du campus - Vote de subventions

M. HOFFMANN informe que six associations ont déposé une demande de subvention auprès de l'UFR Sciences.

M. HOFFMANN invite le représentant de la 1^{ère} association à se présenter.

a. Association « Astico »

M. HOFFMANN indique que cette association concerne les étudiants du Master Sciences et Numériques pour la Santé et que la demande de subvention est relative aux Montpellier Omics days.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. COSTA**, Président de l'association « Astico ».

M. COSTA présente son association ainsi que son projet :

Association AstICo



- Association des élèves du master Sciences et Numérique pour la Santé (SNS) :
 - Bioinformatique, Connaissances, Données (BCD)
 - Ingénierie des Dispositifs de Santé (IDS)
 - Physique biomédicale (PhyMed)
- Objectifs de l'association :
 - Cohésion entre les membres des différentes promotions
 - Mise en place d'un réseau des étudiants du master & professionnel
 - Plate-forme d'informations pour les stages
 - Promotion du master SNS
- Organisation d'une manifestation scientifique annuelle : les Montpellier Omics Days



Montpellier Omics Days 2019



- Manifestation scientifique annuelle (7ème édition) :
 - Organisée par les étudiants du Master BCD et SSV
 - Axée autour des sciences « omiques »
 - Thème : Génomique, santé, environnement
 - Manifestations sur deux jours : 07 & 08 février
- Workshops (7 février) :
 - Lignes de commandes UNIX
 - Initiation au langage Python
 - Manipulation de données & données statistiques sous R
- Conférences (8 février) :
 - 8 intervenants (nationaux & internationaux)
 - NGS, épigénétique, évolution, machine learning



M. HOFFMANN constate que la demande de subvention est de 500 €.

M. HOFFMANN rappelle que le Conseil a pour habitude d'attribuer 300 €.

Mme LEREDDE demande si la manifestation est ouverte à tous.

M. COSTA indique que toute personne intéressée - étudiants, personnels et professionnels - est invitée aux Montpellier Omics Days.

M. HOFFMANN invite **M. COSTA** à se rapprocher du service Communication pour promouvoir cette manifestation.

Mme LEREDDE demande si l'association a effectué d'autres demandes de subventions.

M. COSTA répond que l'association a reçu des aides de la part de Labex et de GDR. Des demandes ont été également déposées auprès de la Comue LRU et de Montpellier Méditerranée Métropole.

M. BOUBY rappelle que la Faculté n'alloue que des subventions de 300 € mais plus ça va, plus les associations sollicitent des montants importants.

Pour **M. BOUBY**, il convient de rappeler aux associations que la FdS ne leur affectera que 300 €, à l'exception des manifestations très ponctuelles. Cela ne sert à rien de demander plus ! Le FSDIE est là aussi pour les soutenir.

M. BOUBY interpelle les associations : il ne faut pas prévoir de telles sommes dans leur budget prévisionnel tout en sachant qu'elles ne seront pas attribuées par la composante.

M. BOUBY précise que cela ne s'adresse pas uniquement à « Astico » mais, à toutes les associations qui déposent des demandes de subvention à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN indique que les associations sont informées : **Mme GAUCERAND**, référente associations, les reçoit régulièrement et les sensibilise sur ce point. Cela ne les empêche pas de demander 500 €...

M. BOUBY remarque qu'il y a des demandes supérieures à ce montant.

Mme GAUCERAND rencontre régulièrement les associations : toutes savent qu'elles ne peuvent demander que 300 € ; Malheureusement, certains espèrent avoir un peu plus et sollicitent 500 voire 1000 €.

M. BOUBY souligne que jamais la composante ne pourra allouer 1000€.

Mme GAUCERAND ajoute que des associations ne se présentent pas à ses réunions : de ce fait, ils n'ont pas l'information.

Concernant les Workshops, **M. ROLLAND** trouve très ambitieux de faire une initiation au langage Python, lignes de commande UNIX, en si peu de temps.

M. COSTA répond que plusieurs groupes seront constitués. La question s'est posée mais l'association a essayé de trouver une approche très pédagogique pour des débutants.

M. ROLLAND est curieux de découvrir cette dernière ...

M. COSTA invite **M. ROLLAND** à assister à la manifestation.

M. BOUBY est étonné de ne pas voir de demande au FSDIE.

M. COSTA souligne que celle-ci a été déposée : il attend le retour.

M. BOUBY précise que cela aurait dû être inscrit dans le budget prévisionnel. Le Conseil ne peut allouer une somme alors qu'elle n'a pas à sa connaissance toutes les informations : le budget prévisionnel doit être cadré.

Lorsqu'il siégeait au FSDIE, **M. BOUBY** demandait à l'association si une demande de subvention avait été déposée auprès des composantes : le budget prévisionnel doit être complet.

M. COSTA comprend les propos de **M. BOUBY** et ajoute que la demande au FSDIE a été déposée après la demande effectuée à la FdS.

En l'absence de nouvelles remarques, **Mme HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la demande de subvention de l'Association « Astico » d'un montant de trois cent euros.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences approuve à l'UNANIMITE à la demande de subvention de l'Association « Astico » d'un montant de trois cent euros.

M. COSTA remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN passe à la présentation suivante.

b. Association de Cosmétologie des Étudiants du Sud - « ACES »

M. HOFFMANN invite l'association « ACES » à le rejoindre.

M. BAYLET informe qu'en tant que chargé de mission Étudiant, il représente l'association « ACES ».

M. HOFFMANN indique que cette association concerne les étudiants du Master Ingénierie Cosmétique Arome Parfum et que la demande de subvention est faite pour que les étudiants puissent assister au Salon CosmetAgora.

M. BAYLET ajoute que le Salon se déroule du 15 au 16 janvier à Paris : c'est pour cette raison que l'association n'a pu être présente aujourd'hui.

M. BAYLET précise que la demande de subvention s'élève à 300 €. Le but de cette dernière est de permettre à la classe du M2 ICAP (soit 18 étudiants) de se rendre au Salon qui va leur permettre de découvrir les dernières tendances : matières premières, textures, nouvelles technologies, tests toxicologiques ...

M. BAYLET souligne que ce salon permettra également à cette classe de M2 de rencontrer des acteurs et des industries du domaine de la cosmétologie.

M. BAYLET informe qu'une demande FSDIE a été déposée d'un montant de 2000€.

M. BOUBY ne veut pas revenir sur les procédures de demande de subvention : on ne peut solliciter une subvention lorsque la manifestation est passée. Il remarque que cette association n'est pourtant pas novice sur l'Université...

M. BOUBY regrette que le Conseil se retrouve devant le fait accompli.

Pour **M. BOUBY**, il faut que ces associations s'organisent pour qu'il y ait des délais normaux !

M. BOUBY demande si le FSDIE a été sollicité.

M. BAYLET répond qu'il est noté dans le budget prévisionnel.

Mme GAUCERAND ajoute que l'association est en train de constituer le dossier.

M. PATERNE signale que les promos n'ont pas le droit de demander un FSDIE.

M. BOUBY constate qu'il n'y a pas eu pour l'instant de demande auprès de ce fonds.

M. BOUBY s'interroge : « *Comment des enseignants peuvent-ils envoyer des étudiants à un salon sur des budgets qui sont relativement importants, alors qu'aucune somme n'a été récoltée ?* »

M. BOUBY votera pour cette subvention mais un rappel doit être effectué auprès de cette association : les étudiants ne peuvent pas partir alors même que leur budget n'est pas bouclé ! ... Si le FSDIE et la FdS refusent cette demande, qui financera ?

M. BOUBY rappelle que le Master ICAP est une formation professionnalisante disposant de budgets.

M. BOUBY trouve la situation un peu « limite » : des procédures simples doivent être respectées.

M. HOFFMANN demande à **Mme GAUCERAND** de procéder à un nouveau communiqué auprès des associations.

Pour **M. BOUBY**, il convient de souligner que si les demandes ne respectent pas la procédure, la FdS ne les financera pas !

M. BOUBY insiste : le Master ICAP existe depuis de nombreuses années, il faut que les étudiants prennent conscience que la Faculté ne peut pas se retrouver devant le fait accompli !

M. HOFFMANN souligne que cela peut être une position prise par le Conseil.

Pour **M. BOUBY**, la FdS ne devrait pas financer un projet qui est déjà passé.

M. GUEVELLOU précise que les associations, sous l'égide de **Mme GAUCERAND**, qu'il remercie chaleureusement de son investissement, sont réunies à plusieurs reprises dans l'année ; la démarche devant permettre de répondre à leurs attentes et de leur rappeler les procédures institutionnelles s'imposant à elles.

M. GUEVELLOU s'associe aux propos de **M. BOUBY**, d'autant plus qu'il est difficile de régulariser « *comptablement* » le versement d'une somme qui peut même paraître postérieurement, très modique !

M. GUEVELLOU compte sur les représentants étudiants présents ce jour pour sensibiliser leurs camarades membres d'associations étudiantes, à cette problématique.

M. BOUBY rappelle que derrière certaines associations, il y a des enseignants qui sont responsables de formations. Chaque année, ils mettent en place des événements ou des sorties telles que le Salon Cosmetagora pour le master ICAP.

Pour **M. BOUBY**, c'est de la responsabilité de ces enseignants de sensibiliser leurs associations sur le fonctionnement de la Fds et de l'Université.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention de l'Association de Cosmétologie des Étudiants du Sud d'un montant de trois cent euros.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 3

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande de subvention de l'Association de Cosmétologie des Etudiants du Sud d'un montant de trois cent euros.

M. BOUBY indique qu'il a voté « pour » mais ce sera la dernière fois ...

c. Salon de l'Écologie 2019

M. HOFFMANN précise que cette association est portée par des étudiants du Master 2 IEGB.

M. HOFFMANN ajoute que cette année, le Salon de l'Écologie se tiendra du 2 au 9 novembre 2019. Son thème sera « Reconstruire la Nature Sauvage en Europe ? ».

M. HOFFMANN signale que ce salon est pérenne car il se tient depuis de nombreuses années mais que la demande est pour le Salon qui vient de se dérouler en 2018.

M. HOFFMANN invite **Mme SIMON**, représentante de l'association.

Mme SIMON est chargée de mission et salariée de l'association. Cette année, elle suit une formation à l'IAE en Master Management de l'innovation.

Mme SIMON signale que chaque année, il y a un nouveau bureau pour l'association. Elle a donc pour mission de gérer la transmission entre chaque promotion et le Salon de l'Écologie.

Mme SIMON présente l'association et le Salon de l'Écologie :



SALON DE L'ÉCOLOGIE

- Organisé par l'**Association du Salon de l'Ecologie** et porté par l'**Université de Montpellier**
- L'Association du Salon de l'Ecologie est composée des **étudiants en Master 2 IEGB**
Présidente : Marylou Tournayre
Trésorier : Aymeric Brissaud
Secrétaire : Caroline Bousquet
- Rendez-vous **national** et **annuel** de la **filière professionnelle de l'écologie**
- Objectifs : **réunir** les organisations professionnelles publiques ou privées, **faire découvrir** ces entités aux étudiants et **sensibiliser** le grand public aux enjeux actuels de l'écologie
- Organisé à **Montpellier**, lieu reconnu de l'écologie française et internationale
- La **10^{ème} édition du Salon de l'Ecologie s'est déroulée du 7 au 11 novembre 2018**, la 11^{ème} édition se prépare déjà et se déroulera du 2 au 9 novembre 2019.

Association du Salon de l'Ecologie – infos@salon-ecologie.com – www.salon-ecologie.com



SALON DE L'ÉCOLOGIE

- **Thème 2018** : Biodiversité et Activités de Pleine Nature
- Le Salon de l'Ecologie se décompose en **trois temps fort** :

L'édition 2019 se prépare déjà !
Elle aura pour thème « **Reconstruire la Nature Sauvage en Europe ?** » et se déroulera du 2 au 9 novembre 2019.

ÉCOLO'TECH

Le **congrès scientifique** sur les innovations technologiques et méthodologique en écologie à destination des professionnels et des étudiants.

+ 300
visiteurs
en 2018

ÉCOLO'JOB

Le **forum des métiers et formations** de la filière professionnelle de l'écologie. stands, conférences, job-dating à destination des étudiants et jeunes diplômés.

+ 800
visiteurs
en 2018

FESTI'VERSITÉ

Le **festival de la biodiversité**. Ateliers, animations, soirée, exposition, conférences, Projection, stands pour tout le monde le temps d'un week-end.

+ 5 000
visiteurs
en 2018

Association du Salon de l'Ecologie – infos@salon-ecologie.com – www.salon-ecologie.com

M. HOFFMANN résume : la subvention est pour la manifestation qui a eu lieu en novembre 2018 et des dates pour 2019 sont déjà proposées.

M. HOFFMANN suggère à **Mme SIMON** d'anticiper la demande de subvention pour le Salon de 2019.

Mme SIMON est justement là pour gérer ce genre de problème avec les membres de l'association. Elle reconnaît qu'il y a beaucoup de difficultés concernant la transmission entre les bureaux qui changent chaque année.

Mme SIMON fera en sorte de résoudre ce problème.

M. BOUBY va dire l'inverse de ce qu'il a dit précédemment mais ce n'est pas le même type d'évènement : le Salon de l'Ecologie est d'une ampleur extrêmement grande.

Mme SIMON ajoute que cela n'empêche pas que les procédures soient les mêmes pour tout le monde.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas comme se rendre à un salon à Paris.

M. BOUBY comprend qu'il y ait des difficultés liées au Bureau car il y a près de 76 mille euros de budget, énormément de déplacements de conférences et de tenue de stands.

M. BOUBY reconnaît le très gros et beau travail réalisé par cette association.

M. HOFFMANN informe que la demande de subvention était de 1000 € mais il propose de n'allouer que 500 € comme chaque année.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à procéder au vote de la demande de subvention de l'Association Salon de l'Ecologie d'un montant de cinq cent euros.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 29

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande de subvention de l'Association Salon de l'Ecologie d'un montant de cinq cent euros.

Mme GAUCERAND recevra prochainement **Mme SIMON** pour préparer la demande de subvention pour le Salon de l'Ecologie 2019.

Mme SIMON remercie l'assemblée et cède sa place à l'association « Biotrace ».

d. Association « Biotrace »

M. HOFFMANN indique que l'association « Biotrace » comprend des étudiants du Master 2 Biologie Agrosociétés, parcours DTEC-Bio.

M. HOFFMANN informe que la demande de subvention concerne l'organisation du 14ème congrès ayant pour thème cette année : « Biotechnologies et besoins sociétaux : vers de nouvelles dimensions ». Le congrès se déroulera le 7 février prochain sur le campus Triolet.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOULIE**, Président de l'association « Biotrace ».

M. SOULIE salue l'auditoire.

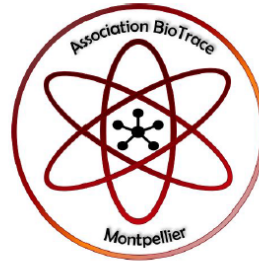
M. SOULIE présente l'association et le congrès « Biotrace ».

Présentation de l'association

Nom : Biotrace

Composition du Bureau :

Cédric Soulié (Président)
Mélanie Guyot (Vice-présidente)
Malika Laguerre (Secrétaire)
Morgan Rimbert (Trésorier)



Objectifs :

Organisation du congrès scientifique annuel Biotrace
Promotion du master Dtec-Bio

Soutenance pour la subvention de la FDS

Mercredi 16 janvier 2019

Présentation du projet

14ème Congrès Biotrace - Jeudi 7 Février 2019

Biotechnologies : de l'innovation au dispositif pour la santé et l'environnement

Conférences sur les dernières avancées
en biotechnologies

Présentation des posters projets
innovants des étudiants du master
Dtec-Bio

Mise en contact entre les chercheurs,
entrepreneurs, étudiants et auditeurs du
congrès

En quoi ce projet est un plus pour la FDS ?

Elargissement du réseau des étudiants du
master Dtec-Bio et de la FDS

Promotion de la FDS

Soutenance pour la subvention de la FDS

Mercredi 16 janvier 2019

M. BOUBY constate que le budget prévisionnel paraît équilibré mais n'est pas complet. Combien est-il demandé à la FdS ?

M. SOULIE reconnaît son erreur. Il est demandé 300 €.

M. SOULIE ajoute que plus l'association a de trésorerie, plus elle pourra faire venir des intervenants à la manifestation.

M. FILHOL signale à **M. SOULIE** que si ce document était présenté à une autre instance, la demande aurait des chances d'être refusée.

M. HOFFMANN indique que l'association a mis en place le budget sans accompagnement.

M. HOFFMANN note que la demande initiale était de 500 € mais, **M. SOULIE** l'a adaptée, suite aux remarques précédentes, à 300 €.

M. SOULIE confirme.

M. HOFFMANN invite les conseillers à procéder au vote de la demande de subvention de l'Association « Biotrace » d'un montant de trois cent euros.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE à la demande de subvention de l'Association « Biotrace » d'un montant de trois cent euros.

M. SOULIE remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

e. Association Brin de Forêt

M. HOFFMANN invite le représentant de l'association à le rejoindre.

M. HOFFMANN indique que Brin de Forêt comprend les étudiants du Master 2 Bio GET -Biodiversité végétale et Gestions des Ecosystèmes Tropicaux-.

M. HOFFMANN ajoute que la demande de subvention concerne l'organisation du Colloque scientifique « Des Plantes et des Hommes : Destins liés sous les Tropiques », qui se tiendra le 21 janvier 2019, à Amphithéâtre Dumontet sur le Campus Triolet.

M. MARTINE, Président de l'association salue l'auditoire et présente son association :



FDS - 16 Janvier 2019
Présentation de l'association



- **Association** : **Brin de Forêt** (Master BioGET)
- **Bureau** : Etienne Martiné (président)
Raphaëlle Biatry (vice-présidente)
Ophélie Ratel (trésorière)
Mia Svensk (secrétaire)



- **Objectifs** :
 - **Sensibiliser le grand public** à la botanique, la biodiversité tropicale et les enjeux actuels de conservation.
 - **Promouvoir le Master BioGET**



FDS - 16 Janvier 2019 Présentation du projet

- ❖ **Colloque scientifique** « Des Plantes et des Hommes : Destins liés sous les Tropiques », 21 janvier 2019, Amphithéâtre Dumontet (FDS)
- ❖ Réunir le **grand public** autour d'un concept large et actuel
- ❖ **Thématiques variées** : écologie, sciences sociales, conservation..
- ❖ Conférences de **4 intervenants** d'une durée de 20 minutes chacun
- ❖ **Débat** en fin de colloque animé par les questions du public
- ❖ **Buffet convivial** permettant la rencontre entre intervenants et public

Dépenses		Recettes	
Alimentation	733,77 €	FSDIE	648,97 €
Communication	265,20 €	FDS	150 €
Défraiement intervenants	300 €	Région	350 €
		Auto-financement	150 €
Total	1 298,97 €	Total	1 298,97 €



M. HOFFMANN remercie l'association d'avoir respecté les procédures.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de la demande de subvention de l'Association Brin de Forêt d'un montant de cent cinquante euros.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences approuve à l'UNANIMITE la demande de subvention de l'Association Brin de Forêt d'un montant de cent cinquante euros.

M. SOULIE remercie **M. HOFFMANN** et le Conseil.

f. Association « TAUST »

M. HOFFMANN invite l'association de Théâtre amateur de l'Université des Sciences et Techniques à le rejoindre.

M. HOFFMANN explique que l'association organise un Festival Café-Théâtre sur le Campus Triolet du 28 au 30 janvier 2019. Le montant demandé est de 300€.

M. PLANOLLES, Président du « Taust » présente son association et le festival :

Présentation de l'association



- Théâtre Amateur A l'Université des Sciences et Techniques (TAUST)

Composition du bureau		
Nom Prénom	Université	Poste
Planolles Kévin	UM (FDS)	Président
Colomer Matthis	UM (FDS)	Vice-président
Dall'Agnola Romane	Paul-Valéry	Trésorière
Vallon Samantha	Non-étudiante	Secrétaire

- L'association a pour but de promouvoir les activités théâtrales et de spectacle vivant sur le campus de l'Université Montpellier, et d'y faire participer prioritairement les étudiants.

Présentation du projet



- Le festival café-théâtre est un événement se déroulant du 28 au 30 Janvier, de 20h à 23h, dans l'amphithéâtre 5.06 de la faculté des sciences.
- Il a pour but d'animer le campus Triolet en proposant aux étudiants des spectacles basés sur des sketches et de l'improvisation.
- Des techniciens professionnels viennent afin de poser du matériel prêté par le département de l'Hérault. Ce matériel est de qualité professionnelle et son installation nécessite la réservation continue de l'amphithéâtre du 25 au 30 Janvier.
- Une buvette gratuite est proposée au public, l'entrée de l'événement est payante (2€ tarif étudiant, 4€ sinon) pour pouvoir payer les techniciens.

M. HOFFMANN invite le « Taust » et les autres associations présentes à se rapprocher du service Communication pour faire la promotion de leurs événements.

M. BOUBY rappelle que le « Taust » a une activité culturelle historique sur l'université.

M. BOUBY se réjouit de l'existence de cette association sur le campus.

M. BOUBY signale que l'intitulé « Sciences et Techniques » n'est plus d'actualité.

Personnellement, **M. HOFFMANN** aime bien entendre, de temps en temps, le terme « Sciences et Techniques ».

« *Moi aussi !* » renchérit **M. BOUBY**, mais ce n'est plus légal. C'est pourquoi il se demande s'il ne faut pas passer sur une nouvelle appellation.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le vote de la demande de subvention de l'Association « Taust » d'un montant de trois cent euros.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences approuve à l'UNANIMITE la demande de subvention de l'Association « Taust » d'un montant de trois cent euros.

M. HOFFMANN et **M. PLANOLLES** remercient le Conseil pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

4. Vote de conventions

M. HOFFMANN informe l'assemblée que la convention « BEC-AR Francia » est reportée car elle n'est pas finalisée.

M. HOFFMANN indique que le Conseil doit donner un avis sur la régularisation d'un document financier atypique.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. GUEVELLOU**.

M. GUEVELLOU explique que M. l'Agent Comptable de l'Université de Montpellier lui a demandé une validation du Conseil pour régulariser une facture de 47,12 € émanant de l'entreprise Total. La facture est datée de 2012.

M. GUEVELLOU précise que la FdS est assujettie à la régularisation de cette facture de 47 €. Il propose à l'assemblée de bien vouloir y répondre favorablement.

M. GUEVELLOU n'a pas d'autres éléments à fournir au Conseil : montant 47,12 €, facture datant de 30 novembre 2012 émanant de l'entreprise Total pour des frais de carburant.

Mme VILLANUEVA-THERON informe l'assemblée que le bon de commande a été établi par ses services en attente de l'extrait du PV de cette séance.

M. GUEVELLOU demande à l'assemblée si elle se considère suffisamment informée.

M. HOFFMANN ne souhaite pas épiloguer sur ce point : « *cela n'en vaut pas la peine !* »

M. HOFFMANN invite l'assemblée à donner un avis concernant cette régularisation de factures.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Faculté des Sciences approuve à l'UNANIMITE la régularisation de cette facture.

M. GUEVELLOU remercie le Conseil pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

5. Point sur la pédagogie

g. Inscriptions pédagogiques L1 semestre 2

M. HOFFMANN invite **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe en charge des licences à le rejoindre pour réaliser un point sur les inscriptions pédagogiques -IP -.

Mme DEGOLS précise qu'il s'agit d'un bilan des IP pour la 1^{ère} année de licence, semestre 2.

Mme DEGOLS informe que 1800 étudiants ont été inscrits administrativement et pédagogiquement au premier semestre à la FdS. Sur ces 1800, près de 200 étaient inscrits en « oui si » avec une possibilité de suivre un parcours adapté au semestre 2 alors que les autres étudiants « oui » suivaient un parcours « classique ».

Mme DEGOLS explique qu'à l'issue du 1^{er} semestre, 142 étudiants inscrits en « oui si » ont choisi d'opter pour ce parcours adapté au semestre 2. Pour cela, ils vont être répartis en 5 groupes de TD comme l'avait validé le Conseil de la FdS.

Mme DEGOLS indique que le 1^{er} semestre de l'année prochaine (année universitaire 2019-2020) sera le 2^{ème} semestre de ce parcours adapté. À l'issue de ces 2 semestres, ces étudiants rejoindront le semestre 2 « classique ».

Mme DEGOLS souligne que la mise en place de ce parcours adapté a un impact sur les groupes et les inscriptions pédagogiques en semestre 2 « classique ». La composante en avait anticipé une partie dès le mois de novembre lorsque les emplois du temps avaient été élaborés. Comme on savait qu'il y aurait des étudiants qui partiraient en parcours adapté, un certain nombre de groupes du semestre 2 ont été fermés.

Mme DEGOLS note qu'il a été fermé :

- 1 groupe du menu informatique parce qu'il y avait beaucoup d'étudiants « oui si » dans ce menu de semestre 1
- 1 groupe du menu chimie,
- 1 groupe du menu biologie.

Par ailleurs, **Mme DEGOLS** ajoute qu'il a été créé au semestre 2 un groupe supplémentaire dans le portail Curie, correspondant au menu physique car cette année, il y a une demande importante de la part des bacheliers : tous les groupes sont remplis !

Mme DEGOLS signale que trois groupes ont été fermés et 5 groupes de parcours adaptés ont été créés. Elle se doutait qu'il resterait des places dans les groupes de semestre 2 dits « classiques » car il n'a pas été supprimé autant de places dans ces derniers que ce qu'il a été créé au sein des parcours adaptés.

Mme DEGOLS se rend compte que les inscriptions pédagogiques sont maintenant pratiquement terminées. La FdS a une idée de là où elle va - même s'il reste près de 50 étudiants retardataires à inscrire -et sait qu'un certain nombre de groupes ne seront pas remplis.

Mme DEGOLS craint que cela n'implique la suppression de groupes supplémentaires pour le semestre 2. Il faudra prévenir les enseignants et les responsables d'UE qui risquent de « grincer des dents » : c'est pourquoi Mme DEGOLS a souhaité en discuter en amont avec les conseillers.

Mme DEGOLS indique que la Faculté des Sciences envisage de fermer :

- un demi-groupe en mécanique,
- un demi-groupe en EEA,
- un groupe en géosciences,
- un groupe en biologie option chimie.

M. HOFFMANN souhaitait informer le Conseil de cette modification qui dépend des flux d'étudiants. Chaque année, nous sommes contraints de nous adapter à ces situations : il n'est pas possible de laisser des groupes à 10 étudiants, sachant que sur les 10, il n'y a parfois encore moins présents.

Mme ROY s'interroge : « *Cela a-t-il été discuté avec les responsables de mention ?* »

Mme DEGOLS répète que sa présentation ne l'a pas été.

Mme HOFFMANN rappelle que le Conseil a la primeur de l'information.

Mme DEGOLS a attendu le maximum de temps pour connaître au mieux le remplissage des groupes. Ces données datent de la veille de cette séance. Tout cela ne pouvait être anticipé car elle ne savait pas comment les étudiants allaient se répartir.

Mme DEGOLS a tout de même eu des discussions en Comité de Direction qui avait anticipé le fait que la création de ce parcours adapté aurait un impact sur le nombre de groupes de semestre 2 classique.

M. BOUBY informe l'assemblée que « **tout cela** » ne lui convient pas car la discussion porte sur Parcoursup. « *Parcours adapté = Parcoursup !* » s'exclame-t-il.

M. BOUBY demande à ce que soit présentée la réalité de ce qu'il s'est passé par rapport au parcours adapté. Les « oui si » auraient dû le suivre s'ils n'avaient pas de notes suffisantes pour continuer en parcours « classique ».

M. HOFFMAN répond à **M. BOUBY** que c'est ce qu'a présenté **Mme DEGOLS**.

M. BOUBY observe que, pour l'instant, il n'y a aucune information écrite et chiffrée de ce qu'il s'est passé. Il sait juste que 150 étudiants sont en parcours adapté.

Mme DEGOLS corrige les propos de **M. BOUBY** : il y en a 142.

Pour **M. BOUBY**, ces étudiants ont fait le choix de suivre ce parcours adapté mais cela n'est pas tout à fait ce qui était demandé au départ : l'étudiant devait avoir des notes suffisamment hautes au 1er semestre pour accéder au 2d semestre « classique ».

M. BOUBY s'interroge : « *Les étudiants « oui » sont-ils passés directement au 2d semestre « classique » ?* »

M. BOUBY rappelle que l'organisation Sud Éducation s'est battue contre Parcoursup.

M. HOFFMANN informe **M. BOUBY** qu'un point sera présenté en Conseil. Il faut d'ores et déjà réfléchir vers où l'on va l'an prochain.

M. HOFFMANN n'est pas d'accord avec le point de vue de **M. BOUBY**.

M. HOFFMANN constate qu'il y a 142 étudiants pour lesquels la FdS essaie de rattraper la situation en les remettant à niveau.

Pour **M. HOFFMANN** cela est positif !

M. BOUBY acquiesce : il a été l'un des 1^{ers} à demander la mise en place d'une remédiation au niveau de la Faculté.

M. BOUBY note qu'une réforme a été instituée, à laquelle Sud Education était opposée mais que le Conseil a accepté de mettre en œuvre d'une certaine façon. Sud Education et lui-même souhaitent donc avoir un retour réel vis-à-vis de cette mise en place.

M. BOUBY regrette qu'il n'y ait aucune précision, ni réalité chiffrée dans l'intervention de **Mme DEGOLS**.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agissait d'une information sur les menus qui allaient être fermés. Un point plus complet sera prochainement réalisé auprès des conseillers.

Mme DEGOLS ajoute que **M. LEMOIGNO** pourra réaliser cette présentation.

M. LEMOIGNO précise qu'un rapport a été réalisé sur le Moodle « Parcoursup ». Celui-ci détaille parfaitement toute la procédure menée avec des chiffres.

M. LEMOIGNO propose à **M. BOUBY** de lui envoyer ce document et rappelle qu'il est à disposition sur le Moodle intitulé « Parcoursup ».

M. BOUBY ne souhaite pas être destinataire de cette information. Il aimerait que « Parcoursup » soit discuté en Conseil d'UFR de manière précise et chiffrée.

M. BOUBY rappelle que le Conseil est là pour prendre des décisions et être informé sur ce que la composante a mis en place

M. HOFFMANN le répète : cela sera fait !

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL craint que la réduction du nombre de groupes par rapport à celle des services ne soit compliquée, en particulier pour les moniteurs qui travaillent sur les TD et TP.

Mme DEGOLS indique qu'il n'est pas possible de laisser des groupes de 10 ou 20 ouverts.

M. HOFFMANN précise qu'il faut savoir s'adapter à la population accueillie et ne pas rester figé.

M. HOFFMANN comprend cette difficulté : c'est pourquoi il a tenu à ce que le Conseil et les Directeurs de Département soient informés de la situation.

M. FILHOL regrette que cette information ne soit diffusée le 16 janvier pour le 2d semestre.

M. HOFFMANN reconnaît que c'est une difficulté que ne rencontrent pas d'autres composantes comme Polytech Montpellier ou les IUT car les choses sont fixées bien avant.

M. BOUBY note que le service prévisionnel de début d'année fait foi que l'enseignant chercheur lui-même a ses heures pour l'année. S'il y a des modifications c'est la Direction de la FdS qui est responsable.

« Il n'a jamais été dit que c'était de la faute des enseignants chercheurs ! » souligne **M. HOFFMANN**. L'enseignant qui avait 192 heures de service prévisionnel ne peut être responsable de cette baisse d'heures.

M. BOUBY ajoute que tout cela est valable pour les moniteurs.

M. HOFFMANN acquiesce et ajoute que la Direction fera en sorte que ces derniers puissent effectuer leurs heures.

M. BOUBY procède à un rappel à la loi.

M. HOFFMANN informe que lorsqu'il y a plus de 50% d'heures complémentaires, la FdS devrait être capable de trouver des heures pour les enseignants et moniteurs qui sont en déficit !

M. BOUBY reconnaît que s'il y a des heures complémentaires et des difficultés pour trouver des heures aux moniteurs, il est évident que ces heures complémentaires doivent leur être allouées !

M. HOFFMANN le répète : ce point était réalisé à titre d'information.

h. Nouvelles mentions LMD5

M. HOFFMANN précise que les premières nouvelles mentions seront présentées lors du Conseil du mois de février.

M. LEMOIGNO rappelle qu'il avait été demandé aux Directeurs de Département de faire remonter l'émergence de nouvelles mentions. Les porteurs sont invités à venir se présenter en Conseil pour qu'il puisse y avoir une discussion sur l'ouverture ou non de ces nouvelles mentions.

M. LEMOIGNO ajoute que pour préparer ce travail, il a été demandé une simple lettre d'intention à ces responsables, précisant la nature de ces formations sans un budget complet car il est encore trop tôt.

M. LEMOIGNO a reçu à ce jour un certain nombre de réponses. Des personnes ont sollicité un délai supplémentaire. Toutes les propositions seront présentées à l'auditoire pour que le Conseil puisse en discuter.

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit de présenter des mentions nouvelles. Ce n'est pas parce qu'elles le seront que cela signifiera qu'elles seront ouvertes. Pour cela, la FdS devra tenir compte du coût.

M. HOFFMANN signale que le principe de cette présentation est de faire connaître les mentions proposées à l'assemblée. Celle-ci se prononcera sur une éventuelle ouverture de ces dernières.

M. BOUBY note que celles-ci doivent être présentées au sein des Départements.

M. BOUBY espère que toutes ces nouvelles formations seront validées par le bureau des Départements : l'avis de la communauté est indispensable.

M. LEMOIGNO explique à **M. BOUBY** que c'est la raison pour laquelle il appartient aux Directeurs de Département de transmettre ces nouvelles mentions. **M. LEMOIGNO** ne veut pas qu'elles émergent sans que le Département et son Bureau n'en aient été informés.

En tant que Directeur adjoint du Département BE, **M. GODELLE** souligne qu'au sein de son Département, une assemblée générale a été demandée. Lors de celle-ci, ces nouvelles formations seront présentées pour que l'ensemble des collègues soient informés et puissent donner des avis utiles et intéressants.

M. HOFFMANN précise que le Conseil, la Direction et les Directeurs de Département prendront la décision d'ouverture et feront en sorte que les choses soient faites dans le bon ordre et sans « *cours circuit* ».

Pour **M. BOUBY**, l'idéal est que ces nouvelles formations soient présentées en AG comme cela a été fait au Département BE. Malheureusement, cela ne se passe pas comme ça partout.

M. BOUBY tire son chapeau et remercie les Départements qui appliquent la loi et impliquent leur communauté dans la mise en place de nouvelles formations.

M. JOURDE pense que l'analyse de ces dernières doit être mise à plat avec la reconduction ou non des CMI.

M. HOFFMANN prend note de la demande de **M. JOURDE**.

M. JOURDE en remercie **M. HOFFMANN**.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

6. Présentation des Comités de Sélection

M. HOFFMANN indique que le Conseil sera suivi d'un Conseil restreint. Il a souhaité présenter les comités de sélection dans leur équilibre concernant les 6 postes de MCF et les 2 postes de PR.

M. HOFFMANN a fait le choix de présenter et de mettre à disposition de l'assemblée les tableaux non nominatifs, qui montrent les équilibres extérieurs/personnels UM et Hommes/Femmes au sein des différents comités de sélection institués.

M. HOFFMANN informe que ces instances ont été construites au fur et à mesure que les Départements Scientifiques les lui faisaient remonter.

M. HOFFMANN a enlevé les noms pour que l'assemblée puisse voir les équilibres qui ne sont pas tous forcément 50/50 hommes/femmes : cela dépend des sections CNU.

M. HOFFMANN explique que certaines ont un pourcentage hommes/femmes accordé car elles ont plus d'hommes de que femmes ou inversement.

M. HOFFMANN note qu'il y a :

- 2 comités de sélection au Département B3ESTE,
- 1 comité au Département BA,
- 1 comité au Département BS,
- 1 comité au Département Education,
- 3 comités au Département MIPS.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire s'il a des remarques ou des informations à faire remonter avant que le Conseil restreint ne se prononce sur ces comités de sélection.

M. HOFFMANN observe que tous comprennent à minima 1, voire 2 membres de la Faculté des Sciences. Le poste en informatique qui posait soucis était au Département MIPS. Celui-ci comptait 3 représentants locaux, dont un de Polytech Montpellier, un de l'IUT de Montpellier et un de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN a voté contre cette proposition en Conseil scientifique car il pense qu'un seul représentant de la Faculté des Sciences pour un poste de la composante n'était pas admissible.

M. HOFMANN explique que ce comité de sélection a été revu et qu'une deuxième personne de la FdS de la 27^{ème} section a été ajoutée.

M. GODELLE demande s'il y a eu un progrès en termes de parité homme/femme par rapport aux années précédentes.

M. HOFFMANN lui répond positivement.

« Est-ce du 50/50 ? » s'interroge **M. GODELLE** ?

« Cela n'est-il pas normé ? » se demande **M. BOUBY**.

M. HOFFMANN répond que cela dépend du nombre de femmes et d'hommes dans les sections CNU.

Pour **M. BOUBY** cela est normalement respecté.

M. HOFFMANN le confirme.

M. GODELLE pense que même si il y a 20% de femmes dans une discipline, il serait bien que le comité de sélection ait 50% de femmes et tende vers la parité.

M. BOUBY approuve les propos de **M. GODELLE**.

M. BOUBY prend l'exemple des élections du Comité Technique. Il a été compté la population globale de l'enseignement supérieur afin de déterminer le pourcentage de femmes et d'hommes. Sur la liste des élus, ce pourcentage était nécessaire.

M. BOUBY demande si cette règle est identique pour les comités de sélection. Si elle n'est pas en place, il faut qu'il y ait le maximum de parité dans ces comités de sélections.

M. HOFFMANN répond qu'une proportion minimale est proposée pour éviter le déséquilibre. Toutefois, tous les comités de sélections ont fait le maximum pour tendre vers le 50/50, ce qui n'est pas toujours aisé !

M. HOFFMANN donne l'exemple de la section 63 qui compte peu de femmes ; elles sont demandées sur la France entière dans tous les comités qui ont lieu en même temps. Le déséquilibre est de 23%. L'égalité homme-femme obligerait les femmes à travailler encore plus....

M. COMBETTE précise que cette année, il n'y a pas de poste en 63 mais le Département MIPS a fait en sorte de respecter au maximum les proportions recommandées.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions à formuler sur ces Comités de Sélection.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 4^{ème} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10 heures 30**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **13 février 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance



Alain HOFFMANN

La Secrétaire de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°295	13 février 2019	Salle des Actes
n°296	20 mars 2019	Salle des Actes
n°297	10 avril 2019	Salle des Actes
n°298	15 mai 2019	Salle des Actes
n°299	6 juin 2019	Salle des Actes
n°300	Non défini	

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.